



+ SANTÉ, SÉCURITÉ

Travail et chaleur d'été

Mis en ligne le 24 juin 2019



**À partir de 30°C, soyez vigilant !
Au-dessus de 33°C, vous pouvez être en danger !**

Fatigue, peau chaude et sèche, maux de tête, vertige, crampes musculaires...

Ces symptômes courants peuvent être précurseurs de troubles plus importants, voire mortels : déshydratation, coup de chaleur...

En période de forte chaleur, des mécanismes physiologiques d'adaptation se mettent en place.

Mais il y a des limites au-delà desquelles les risques pour votre santé sont réels, surtout lorsque se surajoutent des facteurs aggravants comme la pénibilité de la tâche ou le travail en extérieur.

Préserver sa santé et limiter les risques d'accident devient une priorité !

La mise en place de mesures préventives simples et efficaces, immédiatement applicables par le salarié et l'employeur, permet en partie d'y remédier.

Pour mieux préparer votre journée, consultez quotidiennement le bulletin météo de votre région !

EN TANT QUE SALARIÉ

Lors de journées « inhabituellement chaudes », l'organisme est fortement sollicité. Modifier son comportement et adopter certains réflexes dans son quotidien permettent de mieux supporter cette nouvelle contrainte.

Prenez de bonnes habitudes



- ▣ Buvez régulièrement de l'eau, même si vous ne ressentez pas la soif (l'équivalent d'un verre toutes les 15-20 minutes sauf contre-indication médicale).
- ▣ Portez des vêtements amples, légers, de couleur claire, favorisant l'évaporation de la sueur.
- ▣ Protégez-vous la tête du soleil.

Ne laissez pas une situation se dégrader

Si vous êtes témoin d'une anomalie pouvant être source de risque (distributeur d'eau en panne par exemple), n'hésitez pas à la signaler le plus rapidement possible !

Concitez « effort » et « confort »

- ▣ Évitez ou réduisez les efforts physiques trop importants.



- ▣ Adaptez votre rythme de travail selon votre tolérance à la chaleur.
- ▣ Pour tout travail en extérieur, privilégiez autant que possible les zones ombragées.
- ▣ Pour tout port de charge, utilisez systématiquement les aides mécaniques à la manutention (chariot, diable...).
- ▣ Pensez à éliminer toute source inutile de chaleur : éteignez le matériel électrique non utilisé (poste informatique, imprimante, lampe...).

Ne prenez pas de risque inconsidéré

Vouloir travailler plus vite pour finir plus tôt augmente les risques d'accidents.

Surveillez votre hygiène de vie

- ▣ Évitez toute boisson alcoolisée.
- ▣ Évitez les boissons riches en caféine.



- ▣ Évitez les repas trop gras et trop copieux. Privilégiez les repas légers et fractionnés. Redoublez de prudence lorsque la température de nuit (proche ou supérieure à 25 °C) empêche un sommeil réparateur.

Santé et signes d'alerte

- ▣ Cessez immédiatement toute activité dès que des symptômes de malaise se font sentir et signalez-le.
- ▣ En cas de trouble en fin de journée de travail (fatigue, étourdissement, maux de tête...), évitez toute conduite de véhicule. Faites-vous accompagner.



- ▣ Si votre état nécessite une surveillance particulière (prise de médicaments, maladie chronique, régime alimentaire, grossesse...), demandez conseil au médecin du travail.

Dans tous les cas, consultez un médecin !

La Direction générale de la Santé diffuse des informations sanitaires devant l'alerte canicule niveau orange par Météo France impactant une large partie du territoire à partir d'aujourd'hui.

L'intensité de cet épisode sera proche des niveaux rencontrés en 2003. De plus, cet épisode devrait durer 6 à 7 jours. Il s'agit d'un épisode sans précédent en terme d'intensité et de précocité.

Vous trouverez dans la rubrique DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES/SANTE AU TRAVAIL/PREVENTION ET SECURITE :

. le document de l'INRS « Travail et chaleur d'été »,

. et un document de la médecine préventive du CIG Petite Couronne relatif à la Conduite à tenir devant un coup de chaleur.

Le service Prévention Hygiène et Sécurité se tient à votre disposition pour tout conseil et échange.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43